

L'hon. M. STEWART: Il s'agit du traité pour l'île de Vancouver.

Le Dr SCOTT: Cela se trouve à la page 15 du procès-verbal du 30 mars, et aux pages suivantes (16 et 17).

L'hon. M. STEWART: Je ne veux pas retarder le comité en posant cette question à M. Kelly.

M. PAULL: L'île de Vancouver se trouve dans ma partie, pour ainsi dire, et c'est pourquoi je désire en parler. M. Kelly s'occupe des autres parties de la province. On m'a confié la mission de discuter la question des traités qui ont été passés par la compagnie de la Baie d'Hudson.

L'hon. M. MURPHY: En autant qu'ils se rapportent à l'île Vancouver?

M. PAULL: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Voulez-vous en faire la discussion?

M. PAULL: Non, seulement j'ai cru qu'on voulait y faire allusion.

L'hon. M. McLENNAN: Voici un calcul basé sur ce qui a été payé lors de l'extinction de ce titre.

M. McPHERSON: La base du calcul est de \$1 le mille carré. J'ai cru que M. Stewart vous demandait si vous seriez satisfaits de \$1 le mille carré.

M. PAULL: Alors je vous comprends. Les Indiens vivant dans le voisinage immédiat des localités relatives à ces traités ont compris qu'ils ne vendaient qu'une certaine superficie de la terre et qu'ils ne cédaient pas leur titre aborigène.

M. McPHERSON: Je pense que M. Paull veut dire qu'en vendant une certaine étendue définie, ils prétendaient avoir encore un intérêt sur le reste de la province.

M. PAULL: Dois-je lire le traité?

L'hon. M. MURPHY: Ce qu'il a dit, c'est qu'ils gardaient un intérêt sur la terre vendue.

L'hon. M. McLENNAN: Qu'ils réservaient leur droit de souveraineté.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, soyons justes. Je soumets que le comité ne nous rend pas complètement justice. Parce que la Compagnie de la baie d'Hudson a donné par ci par là une couverture aux Indiens et réclame de ce fait une certaine étendue de terre, on ne peut dire du tout que c'est là un règlement équitable. Certes, on conviendra de cette vérité. Certainement aucun honorable membre ne peut suggérer que le gouvernement négocie avec les Indiens qui n'ont pas conclu de ces traités sur la base employée par la Compagnie de la baie d'Hudson pour acquérir une certaine partie de l'île Vancouver. L'idée de \$1 par mille carré est absurde.

L'hon. M. Barnard:

Q. Pour le titre des Indiens?—R. Oui. Je crois que c'est une insulte et qu'on ne peut acquérir un titre quelconque à ce prix, qu'il s'agisse des titres des Indiens ou d'autres.

L'hon. M. Stevens:

Q. Monsieur Kelly, avant de vous fâcher, passons à la plainte portant que les Indiens de la Colombie britannique n'ont pas eu l'occasion de négocier des traités sur la même base et de la même manière dont les autres ont pu profiter. C'est là une de vos plaintes?—R. Exactement.

Q. Or, en réalité, il y a deux parties de la Colombie britannique qui ont négocié des traités absolument de la même manière?—R. Avec la compagnie de la baie d'Hudson.

Q. Avec les pouvoirs publics du temps?

L'hon. M. Barnard:

Q. Les deux traités ont été passés avec la compagnie de la baie d'Hudson?—R. Celui qui concerne l'île de Vancouver a été fait avec la Compagnie de la Baie d'Hudson.

[Rev. P. R. Kelly.]